

**PARLEMENT DE LA  
REPUBLICQUE DE VANUATU**

**SIXIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT**

**DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1998**

**MARDI 21 JUILLET 1998**

**PRESIDENT** : M. Edward Nipake NATAPEI, Député de Port-Vila

**PRESENT** : 46 députés.

**ABSENT** : Hon. Barak T. SOPE, Député d’Efaté.

**RETARD** : Hon. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila  
Hon. Sato KILMAN, Député de Mallicolo  
Hon. Iarris NAUNUN, Député de Tanna.  
Hon. Clémence LEO, Député de Port-Vila.

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 8h45 et demande de garder une minute de silence en mémoire des catastrophes affectant Papouasie Nouvelle Guinée.
2. M. James BULE, ministre du Commerce, dit la prière.
3. Le Président annonce l’ordre du jour.
4. M. Paul Ren TARI, Chef du groupe majoritaire, annonce le Projet de loi à étudier.

**PROJET DE LOI N0 DE 1998 RELATIVE A LA  
DECENTRALISATION (MODIFICATION)**

**PREMIERE LECTURE**

5. M. Walter H. LINI, ministre de l’Intérieur, présente le Projet de loi et en expose les motifs.

6. M. Vincent BOULEKONE, député de Pentecôte, rappelle que le gouvernement a ses raisons pour modifier la loi principale. Il regrette cette modification car l'ancien gouvernement a fait légiférer pour prévoir les subventions aux provinces. En prévoyant de reverser 5% des recettes réelles de l'année précédente aux provinces, on oblige le gouvernement à s'acquitter de ses devoirs envers les provinces. Certains députés peuvent avoir leurs idées sur la décentralisation. L'Opposition estime que le meilleur partage des ressources financières du pays entre les provinces fait partie de la réforme. Elle rejette cette modification qui va à l'encontre de la réforme.
7. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, remercie M. Vincent BOULEKONE de ses arguments mais estime que cette modification ne nuit pas à la décentralisation. Cette modification permet d'éviter au gouvernement de violer la loi existante. Il ne faut pas obliger le gouvernement à faire ce qu'il est incapable de faire. Pour être honnête, il serait préférable de réduire de 5% à 1% les subventions de l'Etat aux provinces. Pour cela, il faut d'abord approuver les principes. Le gouvernement versera aux provinces ce dont il sera capable. L'ancien gouvernement n'a jamais appliqué intégralement toutes les dispositions de la loi principale. Il conclut qu'il faut approuver des lois applicables.
8. M. Keasipai SONG, député de Tanna, soutient le Projet de loi car les provinces sauront pourquoi elles n'ont jamais reçu des fonds approuvés. Il demande si les prévisions ont été atteintes ou non. Si oui certaines provinces mangent plus que d'autres. Les provinces auraient du recevoir justement leur part. Tafea se plaint encore.
9. M. Willie JIMMY, député de Port-Vila, est embrouillé par les arguments de M. Walter Lini, il soutient la position de M. Keasipai SONG. En 1995, l'ancien gouvernement a payé les 5% des recettes de 1994 aux provinces. En 1996, le ministre d'un autre parti étant opposé à la loi a décidé de faire capoter la loi. Le gouvernement actuel ne veut financer que les services administratifs de la province. Les infrastructures sont mises en veilleuses. Il accuse le gouvernement de sacrifier les provinces alors qu'il va percevoir plus de recettes avec la TVA. Il ne faut pas sacrifier notre peuple au profit des dettes extérieures. Il estime qu'il ne faut pas supprimer la part des provinces, au profit de la dette extérieure.
10. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, dit qu'il va laisser au ministre des finances de répondre aux arguments. Il dit que c'est le comité de budget qui a réduit la part des provinces. Il rappelle qu'il faut se tenir bien fort avec l'introduction des réformes. A son avis il faut changer certaines choses. Il est d'accord pour vérifier les subventions des années passées.
11. M. Sela MOLISA, ministre des Finances, soutient le Projet de loi car le gouvernement veut modifier la loi pour être plus réaliste. Avec la réforme, les provinces doivent prouver comment elles dépensent leur budget. Il répète ce que dit Walter Lini. Le gouvernement a commencé à ne plus respecter les 5% prévus

en 1996 (199 millions vatu), en 1997 (199 millions), en 1996 et 1997, le gouvernement a fait un déficit de 520 millions de vatu, il n'a plus d'argent pour verser aux provinces. Le gouvernement n'a pas pu respecter la loi. Il vaut mieux planifier nos subventions aux provinces et les propres prévisions de recettes à obtenir au niveau provincial. Le budget de 1999, comprendra les subventions aux provinces. En ce qui concerne la TVA on prévoit de ne percevoir que 1.9m. On ne peut faire plus à cause des déficits des années précédentes. Pour décentraliser les services, il faut modifier la Constitution.

12. M. Serge Vohor RIALUTH, Chef de l'Opposition, rejette cette modification que le ministre des Finances a déjà annoncée au moment d'étude du budget.
13. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, estime que ce Projet de loi détruit moralement le but de la décentralisation puisqu'il prive les provinces de ce dont elles ont droits. Il ajoute que le Projet de loi reflète aussi l'incapacité du gouvernement à honorer ses engagements à l'égard des provinces. Le député de Mallicolo fait aussi remarquer que les provinces se sont beaucoup plaintes ces dernières années à cause du peu de fonds qui leur sont accordés et aussi à cause du fait que le gouvernement a des dettes envers certaines d'elles.
14. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, dit qu'il croit beaucoup aux principes de décentralisation du pouvoir. Il ajoute qu'il vaut mieux carrément abroger la loi relative à la Décentralisation au lieu de la modifier en supprimant les 5% du revenu national auquel les provinces ont droit.
15. La séance suspendue à 10h30, reprend à 11h20.
16. M. Jaques SESE, député d'Ambaé, estime que ce Projet de loi affectera beaucoup la population des provinces et ajoute que c'est injuste de priver les provinces de ce dont elles ont droit.
17. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, estime que ce Projet de loi est important et admet aussi qu'il faut une bonne répartition de la richesse nationale dans les îles mais que cette richesse peut aussi être répartie sous forme de services auprès de la population des îles telle que la Santé, l'agriculture et autres.
18. M. Vincent BOULEKONE, député de Pentecôte, fait appel au Règlement Intérieur et rappelle qu'il est 11h30.
19. La séance est suspendue à 11h30, reprend à 14h10.

**PROJET DE LOI N° DE 1998 RELATIVE A LA  
DECENTRALISATION (MODIFICATION)**

**PREMIERE LECTURE**

20. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, rappelle qu'en 1995 le gouvernement a pu payer les 5% car les dépenses étaient peu importantes. Dès 1996, le déficit commençait à entrer dans les dépenses du pays ainsi le gouvernement ne pouvait plus respecter ses engagements. Le déficit s'est élevé actuellement à plus de 2 milliards de vatu. Le gouvernement, par cette modification, va pouvoir répondre à ses engagements à l'égard des provinces. Quant aux subventions, on espère sortir du déficit vers l'an 2000 et trouver une autre solution et augmenter les subventions aux provinces.
21. M. Jimmy NICKLAM, député de Tanna, aimerait soulever deux points. Les provinces doublent parfois des services en zones rurales avec ceux accordés par l'Etat. Le système actuel fait gaspiller trop de temps et d'argent. Il estime aussi que ce projet de loi peut entraîner des favoritismes selon les partis au pouvoir en provinces au gouvernement. L'Etat tire aussi beaucoup d'argent des provinces en ce qui concerne les diverses taxes et exploitations des ressources naturelles. Il ne faut pas mentir aux habitants de provinces en enlevant les 5%.
22. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, reconnaît que les 5% prévus est une bonne idée. Les subventions des dernières années sont actuellement bonnes mais nos capacités financières ne nous permettent de maintenir ces dispositions législatives. La modification ne porte pas atteinte à la décentralisation. L'Etat doit redistribuer les ressources financières du pays. Les ministres des finances de 1996 et 1997 et le Comité du budget se sont rendus compte de l'incapacité de l'Etat à tenir ses engagements. Il faut avoir la possibilité d'attribuer ce qu'on peut en l'augmentant. Les provinces ne sont pas capables, depuis 1993, de se rendre compte de leurs dépenses; il est trop facile de dire qu'il faut porter au tribunal toutes les personnes commentant des infractions mais cela va prendre trop de temps, de 1 an à plus de 2 ans. Tous les gouvernements passés ont fait de bonnes choses mais ont aussi commis des erreurs.
23. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est approuvée par 25 voix contre 17 et 2 abstentions.

**EXAMEN EN COMMISSION**

**ARTICLE 1 « MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 »**

24. M. Willie JIMMY, député de Port-Vila, estime que l'exécutif prévu à l'article 1 risque d'entraîner des influences politiques qu'on croit combattre avec la réforme. A son avis le dépassement budgétaire et déficit sont deux termes différents. Il

accuse le NUP d'occuper le ministère des finances en 1996 et 1997. On aboutira à du favoritisme.

25. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, a des doutes du partage des 200 millions aux six provinces (VT33m à chaque province) pour des dépenses de fonctionnement. Il faut prévoir des fonds pour des développements. Il demande des explications au gouvernement avant de faire une modification.
26. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, répond qu'il appartient à chaque province de décider combien doit-elle dépenser pour le fonctionnement du Conseil provincial et son développement. Il aimerait qu'on crée plus de développement mais on a des problèmes financiers. Il déclare qu'il faut éviter de tuer les vaches qui produisent du lait. Tout gouvernement ne peut exécuter sa politique que par le ministère des Finances. Il ne sert à rien de pointer quelqu'un du doigt. Depuis 1993, le gouvernement avait beaucoup d'argent. Il ajoute que si cette modification n'est pas applicable elle sera remodifiée.
27. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, rappelle que le terme 'dotation de fonctionnement' est une définition qui ne précède que le terme 'dotation d'équipement'. La réponse M. CARLOT est à l'article 3.
28. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, répète son argument. A son avis, la province doit utiliser sa subvention pour ses développements.
29. L'article 1, **« MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 »**, est approuvé au vote.

**ARTICLE 2, « MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 »**

30. M. Sela MOLISA, ministre des Finances, rappelle que les subventions seront utilisées au développement et fonctionnement. Les provinces prouvant une bonne gestion de leurs subventions peuvent espérer une augmentation. Il assure M. Willie Jimmy que pour empêcher telles affaires qu'il vient de soulever, le gouvernement doit se soumettre à la loi. Quant à la procédure budgétaire, il déclare qu'il est clair car tous les députés ont vu et débattu la loi. Quant aux dépassements budgétaires, il donne des éclaircissements que c'est le budget approuvé par le parlement qui est dépassé. Au deux dernières années, on a dépensé plus de ce que le Parlement a approuvé et ce qui a entraîné un déficit. Il souligne aussi la gestion des subventions et celles des équipements. Il souhaite que le Conseil du Gouvernement Local exerce plus de prudence sur la gestion de leurs fonds conformément à la loi.
31. M. Jimmy NICKLAM, député de Tanna, demande quels sont les critères de répartition des 200 millions de vatu.

32. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, répond qu'il est impossible de mentionner exactement l'attribution des fonds. Cependant il pense qu'on a réparti les fonds dans les six provinces.
33. M. Joe NATUMAN, ministre de l'Education, indique que c'est le gouvernement qui est responsable de voir comment et où on peut attribuer les fonds provinciaux pour empêcher le détournement de fonds.
34. M. Serge Vohor RIALUTH, Chef de l'Opposition, demande comment les provinces dépensent leurs budgets et comment elles assistent aux îles victimes des catastrophes naturelles et autres activités entreprises dans les régions.
35. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, répond que rien n'est prévu par la loi en ce qui concerne l'assistance des Provinces pendant les temps des catastrophes naturelles. Très souvent, c'est le gouvernement qui se charge de l'assistance avec la collaboration des provinces. Cependant, on peut considérer que la plupart des aides proviennent de l'extérieur donc il est plus mieux que les Provinces créent un fond spécial à partir de leurs subventions pour les activités sportives. Quant aux Jeux Provinciaux, tout le monde est obligé de participer à la collecte même les députés du Parlement.
36. M. Willie VARASMAITE, ministre de la Jeunesse et des Sports, informe l'assemblée qu'il n'existe pas de fonds valables consacrés aux activités sportives pour les Provinces.
37. M. Serge Vohor RIALUTH, Chef de l'Opposition, estime que le gouvernement ignore les activités qui se déroulent dans les provinces. Les Jeux Provinciaux est une activité importante dans les Provinces et sont organisés par les Provinces elles mêmes. Quant au cas des catastrophes naturelles, les Provinces sont responsables d'intervenir les premiers au lieu d'attendre l'aide de l'Etat.
38. M. Walter H. LINI, ministre de l'Intérieur, dit qu'il est au courant de la question soulevée par le chef de l'opposition mais que l'administration centrale ne veut pas jouer le dictateur auprès des autorités provinciales. Il ajoute que ce Projet de loi ne concerne pas les jeux provinciaux ni les catastrophes naturelles mais les fonds à accorder aux provinces.
39. M. Willie Oli VARASMAITE, Ministre de la Jeunesse et des Sports, dit que la part de contribution de l'Administration centrale aux Jeux provinciaux pour l'année prochaine sera de 4 000 000 vt.
40. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, estime que le gouvernement devrait accorder des fonds aux provinces et qu'il sera à chaque province de gérer sa part en fonction de ses besoins. Il ajoute qu'avec cette modification le gouvernement mettra du temps avant d'accorder des fonds aux provinces et que le gouvernement continuera de travailler avec les provinces et que le gouvernement ne devrait pas

traiter les provinces de telle sorte puisque ce sont elles qui contribuent en grande partie à l'économie nationale.

41. M. Walter H. LINI, Ministre des Affaires Intérieures, explique que ce Projet de loi ne vise pas à supprimer les provinces ni abroger la loi relative à la décentralisation. Il dit que le gouvernement continuera de travailler avec les provinces mais toujours sous le contrôle de l'Administration centrale.
42. L'article 2, **« MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 »**, est approuvé au vote.
43. La séance suspendue à 15h45, reprend à 16h10.

### **ARTICLE 3 «MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 »**

44. M. Willie JIMMY, Député de Port-Vila propose que l'article 3 soit supprimé et que l'article 27 de la loi principale soit maintenue.
45. M. Vincent BOULEKONE, Député de Pentecôte, appuie la proposition de M. Willie Jimmy parce qu'il estime que le gouvernement n'a aucune réponse valable de supprimer les 5% du budget national aux provinces a un sens, c'est -dire laisser l'initiative aux provinces de gérer leurs ressources financières. Cette dernière estime que ce Projet de loi est contraire aux principes du Programme de Reforme Globale.
46. M. Walter H. LINI, Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Intérieur, s'oppose à la proposition du député Willie Jimmy parce qu'il estime que ses arguments ne visent qu'à semer de la confusion.
47. M. Donald KALPOKAS, Premier Ministre, dit que la proposition du député Willie Jimmy risque de déformer les principes du Projet de loi et ajoute que si on modifie la loi c'est parce que le gouvernement n'est plus en mesure d'accorder les 5% de son budget annuel aux provinces cette année puisqu'il n'a plus en mesure d'accorder les 5% de son budget annuel aux provinces cette année puisqu'il n'y a plus d'argent.
48. M. Willie JIMMY, Député de Port-Vila, estime que les raisons avancées par le gouvernement ne sont pas du toutes convaincantes et qu'il n'y a aucune raison valable de priver les provinces de ce qui leur revient. Il dit que le gouvernement doit budgétiser pour les paiements de ces subventions aux provinces au lieu de perdre de l'argent en remboursant les emprunts contractés auprès des institutions de prêts étrangers.
49. La motion visant à supprimer l'article 3 du Projet de loi est rejetée par 27 voix contre, 17 voix en faveur avec une abstention.
50. L'article 3, **« MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 »**, est approuvé au vote.

#### **ARTICLE 4 « ENTREE EN VIGUEUR »**

51. M. Walter H. LINI, Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Intérieures, dit de supprimer dans le texte anglais le mot 'province', remplacé par les mots 'Local Government Council'.
52. L'article 4, **« ENTREE EN VIGUEUR »**, est approuvé au vote.
53. M. Daniel BANGTOR, Ministre du Programme Reforme Globale, propose que le parlement ressiège en commission plénière afin de modifier dans le texte anglais le paragraphe (2) de l'article 2 en supprimant le mot 'province' remplacé par les mots 'Local Government Council' et de faire la même chose au paragraphe (2) de l'article 3.
54. M. Allan NAFUKI, Député des Autres Iles du Sud, appuie la proposition de M. Daniel Bangtor.
55. M. Willie JIMMY, Député de Port-Vila, demande la raison pour laquelle il faut supprimer le Mot 'province' et le remplacer par les mots 'Local Government'. Il demande en même temps combien y- a- t- il de provinces au Vanuatu.
56. La motion portant modification des articles 2 et 3 du Projet de loi est approuvé par 20 voix avec 16 abstentions.
57. M. Walter H. LINI, Ministre des Affaires Intérieures, dit de modifier le texte anglais au paragraphe (2) de l'article 2 et paragraphe (2) de l'article 3 en supprimant les mots 'provinces', remplacés par les mots 'Local Government Council'.
58. L'article 2, **« MODIFICATION DE L'ARTICLE 26 »**, du texte anglais tel que modifié est approuvé au vote.
59. L'article 3, **« MODIFICATION DE L'ARTICLE 27 »**, du texte anglais tel que modifié est approuvé au vote.

#### **DEUXIEME LECTURE**

60. M. Walter H. LINI, Ministre des Affaires Intérieures, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
61. La motion portant approbation finale du Projet de loi est adopté par 27 voix contre 16, avec 2 abstentions.
62. M. Paul Ren TARI, Chef de groupe majorité, demande si la séance soit suspendue.



63. Le Président du Parlement demande à M. Paul Ren TARI s'il retire les autres projets de loi.
64. M. Paul Ren TARI, Chef de groupe de majorité, confirme qu'il retire les autres Projets de loi.
- 65.** La Deuxième Session Extraordinaire est clôturée à 16H50.